

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION du
CENTRE INTERCOMMUNAL d'ACTION SOCIALE du PAYS FOYEN**

—
Séance du 27 OCTOBRE 2025
Convocation en date du 20 OCTOBRE 2025
—

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-la-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de pouvoirs : 00
Votants : 12

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président

Mmes Marie-Thérèse ALLAIN, Marie-José GUYOT, Yolande LACHAIZE, Françoise LEFEVRE, Pascale PENISSON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE
MM. Vincent DELAGE, Robert PROVAIN, Henri SICARD, Jean-Claude VACHER

Procuration : /

Excusés : Mme Dominique PRADELLE
MM. Patrick FESTAL, Éric FRECHOU

Absents : Mmes Patricia CELESTE, Marie-Hélène DESROZIER, Christelle GUIONIE-PAUCHET, Fabienne FERTE, Michelle TANTY
MM. Anthony BROUARD, Vincent DELAGE, Frédéric ORAZIO,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse ALLAIN

Domaine : Finances locales

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Décision modificative n° 2 - Budget MARPA.

Intervenant (s) : Monsieur le Président.

Vote pour : 12 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu la délibération n° 2025-014 validant le vote du Budget Primitif 2025 du budget annexe de la MARPA ;

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster des crédits ;

Monsieur le Président propose la décision modificative suivante :

330051319	CIAS CC PAYS FOYEN	DM n°2 2025
Code INSEE	Gestion MARPA	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DM N° 2 MARPA

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-61558 : Autres matériels et outillages	0.00 €	2 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6588 : Autres	0.00 €	2 325.00 €	0.00 €	0.00 €
D-873 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0.00 €	9 125.00 €	0.00 €	0.00 €
R-706 : Prestations de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 125.00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 125.00 €
Total EXPLOITATION	0.00 €	9 125.00 €	0.00 €	9 125.00 €
Total Général		9 125.00 €		9 125.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget annexe de la MARPA ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 28 octobre 2025**

Pierre ROBERT
Président

Marie-Thérèse ALLAIN
Secrétaire de séance



Le Président :

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 033-263307159-20251028-D_2025_027-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION du
CENTRE INTERCOMMUNAL d'ACTION SOCIALE du PAYS FOYEN**

Séance du 27 OCTOBRE 2025
Convocation en date du 20 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-la-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de pouvoirs :	00
Votants :	14

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président

Mmes Marie-Thérèse ALLAIN, Marie-Hélène DESROZIER, Christelle GUIONIE-PAUCHET, Marie-José GUYOT, Yolande LACHAIZE, Françoise LEFEVRE, Pascale PENISSON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE

MM. Vincent DELAGE, Robert PROVAIN, Henri SICARD, Jean-Claude VACHER

Procuration : /

Excusés : Mme Dominique PRADELLE
MM. Patrick FESTAL, Éric FRECHOU

Absents : Mmes Patricia CELESTE, Fabienne FERTE, Michelle TANTY
MM. Anthony BROUARD, Vincent DELAGE, Frédéric ORAZIO,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse ALLAIN

Domaine : Finances locales

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Présentation du Budget Primitif du SAAD.

Intervenant (s) : Monsieur le Président, Madame Sandrine RATIE.

Vote pour : 14 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant que l'établissement doit transmettre les propositions budgétaires du budget n+1 au Conseil Départemental de la Gironde, autorité de tarification, avant le 31 octobre ;

Vu la proposition du budget annexe 2026 du SAAD présentée,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

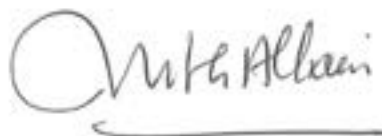
- **PREND** acte de la présentation du budget annexe prévisionnel 2026 du SAAD qui sera transmis au Conseil Départemental de la Gironde.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 28 octobre 2025

Pierre ROBERT
Président



Marie-Thérèse ALLAIN
Secrétaire de séance



Le Président :

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le

80 716,78 €					Tarifs demandés	Tarifs identiques	
					29,46 €	26,63 €	30,72 €
SAAD	2023		2024		2025	2026	2026
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel
Heures Totales	60 000	56 579	60 000	44 026	50 000	50 000	50 000
Heures Département	48 000	40 769	48 000	34 688	40 000	40 000	40 000
Dépenses d'Exploitation	BP	CA	BP	CA	BP	BP	BP
Groupe 1 - Dépendes afférentes à l'exploitation courante	78 423,01 €	68 742,55 €	69 550,00 €	55 746,30 €	62 323,21 €	56 600,00 €	56 600,00 €
Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel - Salaires	1 676 260,99 €	1 517 157,05 €	1 572 551,70 €	1 326 375,42 €	1 272 332,40 €	1 304 743,44 €	1 304 743,44 €
Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel - Mutualisation	30 000,00 €	78 862,04 €	50 000,00 €	102 727,58 €	100 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel - Autres	13 600,00 €	15 517,88 €	12 900,00 €	32 925,61 €	27 900,00 €	22 200,00 €	22 200,00 €
Groupe 3 - Dépenses afférentes à la stucture	89 946,00 €	88 400,98 €	89 404,00 €	77 069,60 €	114 723,09 €	76 594,00 €	76 594,00 €
002-Déficit antérieur de la section d'explopitation reporté	- €	- €	60 472,30 €	60 472,30 €	60 472,30 €	111 942,00 €	111 942,00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	1 888 230,00 €	1 768 680,50 €	1 854 878,00 €	1 655 316,81 €	1 637 751,00 €	1 722 079,44 €	1 722 079,44 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION Sans report	1 888 230,00 €	1 768 680,50 €	1 794 405,70 €	1 594 844,51 €	1 577 278,70 €	1 610 137,44 €	1 610 137,44 €
Recettes d'Exploitation	BP	CA	BP	CA	BP	BP	BP
Groupe 1 - Produits de la tarification et assimilés	1 677 627,83 €	1 418 321,31 €	1 599 350,87 €	1 241 004,07 €	1 339 200,00 €	1 330 413,80 €	1 494 017,99 €
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	129 685,91 €	336 588,40 €	130 677,34 €	131 243,63 €	103 805,26 €	126 773,26 €	126 773,26 €
Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	80 916,26 €	107 486,45 €	124 849,79 €	231 599,41 €	163 520,52 €	233 667,16 €	70 062,97 €
002 - Excédent antérieur de la section d'exploitation reporté	- €	- €	- €	- €	31 225,22 €	31 225,22 €	31 225,22 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 888 230,00 €	1 862 396,16 €	1 854 878,00 €	1 603 847,11 €	1 637 751,00 €	1 722 079,44 €	1 722 079,44 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION Sans report	1 888 230,00 €	1 862 396,16 €	1 854 878,00 €	1 603 847,11 €	1 606 525,78 €	1 690 854,22 €	1 690 854,22 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION Sans report + Sans dotation CDC/CIAS	1 807 313,74 €	1 754 909,71 €	1 730 028,21 €	1 372 247,70 €	1 443 005,26 €	1 457 187,06 €	1 620 791,25 €
Résultat exercice sans report sans abondement	- 80 916,26 €	- 13 770,79 €	- 64 377,49 €	- 222 596,81 €	- 134 273,44 €	- 152 950,38 €	- 10 653,81 €
Résultat exercice avec report sans abondement	- €	- 13 770,79 €	- 124 849,79 €	- 283 069,11 €	- 163 520,52 €	- 233 667,16 €	- 70 062,97 €
Résultat exercice		93 715,66 €	-	51 469,70 €			

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION du
CENTRE INTERCOMMUNAL d'ACTION SOCIALE du PAYS FOYEN**

—
Séance du 27 OCTOBRE 2025
Convocation en date du 20 OCTOBRE 2025
—

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-la-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de pouvoirs :	00
Votants :	14

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président

Mmes Marie-Thérèse ALLAIN, Marie-Hélène DESROZIER, Christelle GUIONIE-PAUCHET, Marie-José GUYOT, Yolande LACHAIZE, Françoise LEFEVRE, Pascale PENISSON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE
MM. Vincent DELAGE, Robert PROVAIN, Henri SICARD, Jean-Claude VACHER

Procuration : /

Excusés : Mme Dominique PRADELLE
MM. Patrick FESTAL, Éric FRECHOU

Absents : Mmes Patricia CELESTE, Fabienne FERTE, Michelle TANTY
MM. Anthony BROUARD, Vincent DELAGE, Frédéric ORAZIO,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse ALLAIN

Domaine : Finances locales

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Présentation du Budget Primitif de la MARPA.

Intervenant (s) : Monsieur le Président, Madame Brigitte TOULOUSE.

Vote pour : 14 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant que l'établissement doit transmettre les propositions budgétaires du budget n+1 au Conseil Départemental de la Gironde, autorité de tarification, avant le 31 octobre ;

Vu la proposition du budget annexe 2026 MARPA présentée,

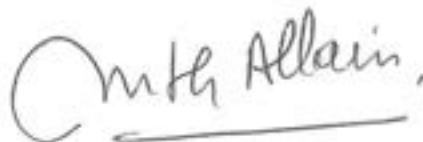
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **PREND** acte du budget annexe prévisionnel 2026 de la MARPA qui sera transmis au Conseil Départemental de la Gironde.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 28 octobre 2025

Pierre ROBERT
Président

Marie-Thérèse ALLAIN
Secrétaire de séance



Le Président :

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le



Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Foyen
2 avenue Georges Clemenceau | 33 220 PINEUILH

 05 57 46 20 58
 cias@paysfoyen.fr
 www.paysfoyen.fr

MARPA

Montant report déficitaire + excédentaire =

96 155,13 €

	17 Locataires	16 Locataires	19 Locataires	15 Locataires	17 Locataires	19 Locataires
	2023		2024		2025	2026
Dépenses d'Exploitation	BP	CA	BP	CA	BP	BP
Groupe 1 - Dépendes afférentes à l'exploitation courante	84 000,00 €	78 663,70 €	94 000,00 €	70 142,94 €	72 234,29 €	75 414,71 €
Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	224 013,00 €	224 211,71 €	224 891,22 €	242 556,12 €	175 065,10 €	185 282,13 €
Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel - Mutualisation	42 000,00 €	42 265,65 €	40 000,00 €	20 580,77 €	28 928,90 €	35 000,00 €
Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel - Autres	4 500,00 €	3 638,12 €	3 500,00 €	4 923,85 €	1 700,00 €	1 460,00 €
Groupe 3 - Dépenses afférentes à la stucture	163 836,00 €	162 965,23 €	149 787,00 €	137 110,86 €	144 091,00 €	150 159,00 €
002-Déficit antérieur de la section d'exploitation reporté	- €	- €	67 035,78 €	67 035,78 €	87 366,71 €	97 680,18 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	518 349,00 €	511 744,41 €	579 214,00 €	542 350,32 €	509 386,00 €	544 996,02 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION sans report	518 349,00 €	511 744,41 €	512 178,22 €	475 314,54 €	422 019,29 €	447 315,84 €

Recettes d'Exploitation	BP	CA	BP	CA	BP	BP
Groupe 1 - Produits de la tarification et assimilés	322 274,13 €	324 491,63 €	406 441,10 €	307 591,98 €	309 490,45 €	379 000,62 €
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	64 811,30 €	56 144,29 €	67 776,00 €	58 260,08 €	56 809,20 €	70 113,20 €
Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables-Hors Abondement	56 263,57 €	27 591,04 €	104 996,90 €	16 792,60 €	63 039,39 €	15 949,00 €
Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables-Abondement	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	78 408,14 €
002 - Excédent antérieur de la section d'exploitation reporté	- €	- €	- €	- €	5 046,96 €	1 525,05 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	518 349,00 €	483 226,96 €	654 214,00 €	457 644,66 €	509 386,00 €	544 996,02 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION sans report	518 349,00 €	483 226,96 €	654 214,00 €	457 644,66 €	504 339,04 €	543 470,97 €

Résulat exercice	- €	- 28 517,45 €	142 035,78 €	- 17 669,88 €	82 319,75 €	96 155,13 €
Résultat avec report	- €	28 517,45 €	- 75 000,00 €	84 705,66 €	- €	- €

Ce budget a été effectué avec le maintien du tarif 2025 compte tenu des finances du Département.
Base de 20 % de résidents en GIR 3-4 et 80 % de résidents en GIR 5-6, pour les recettes en Dépendance.
Pour les prestations: 28 % de pension complète, 39 % de Demi-pension midi et 33 % de Demi-pensions soir.